

LA GRAVE - LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES

4^{ème} TRIMESTRE 2012 – 1^{ER} TRIMESTRE 2013

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Voici le premier bulletin de cette année 2013.

L'hiver fut long mais le printemps semble cette fois ci décidé à pointer son nez et avec lui certains travaux vont démarrer ou redémarrer.

Je profite de ce bulletin pour féliciter l'association du Porche des Veilleurs qui a pris en main la sauvegarde du patrimoine bâti religieux de la commune et a participé largement à l'autofinancement des travaux. Je remercie plus particulièrement Jean-Max DABOURDY qui a passé une belle énergie à monter les dossiers, faire faire les devis, les plans de financement (avec Marie-Luce), suivre les travaux, etc...

C'est quand tout le monde tire la charrette dans le même sens que l'on peut avancer.

Ils ont toute ma reconnaissance.

Jean-Pierre SEVREZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2012

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, FAUST Alain, FAURE Jean-Louis, MAURIN Jean-Philippe, DASSAUD Laurence, PIC Jean-Pierre, CASTILLAN Marc
Secrétaire de séance : JACOB Roland

Budget général 2012 – décision modificative n°1

Le conseil municipal donne son accord pour la modification d'ouverture de crédits suivante :

Dépenses :	
reversement sur autres impôts et taxes :	6 242.36
Frais d'actes et contentieux	-2 500.00
Autres contributions obligatoires	4 200.00
Honoraires	-2 600.00
Fournitures de petit équipement	-4 000.00
Titres annulés	33 395.96
Dépenses imprévues :	-561.26
Virement à la section investissement	-25 934.70
Recettes :	
Taxe sur l'énergie hydro	6 242.36
Produits divers de gestion courante	1 000.00
Subventions :	1 000.00
Subvention équipement :	25 934.70
Virement de la section de fonctionnement	-25 934.70

Crèche de la Meije – Convention maîtrise d'ouvrage-avenant n° 1

Le conseil accepte un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée passée avec la Communauté de

Communes du Briançonnais afin de préciser les modalités de prise en charge de la TVA.

L'article 4 de la convention initiale « modalités financières » est modifié et complété comme suit dans son troisième paragraphe « participation financière de la commune » : *la commune supportera la TVA au taux en vigueur sur le montant de sa participation. Il lui appartiendra d'en demander le remboursement au titre du FCTVA*

Il est convenu que le montant prévisionnel supporté par la commune de La Grave au titre de l'opération qui la concerne s'élève à 113 150 € HORS TAXES

Traversée de La Grave – avenant au fonds de concours

Le conseil général a attribué à la commune un fonds de concours d'un montant de 90 424 € pour effectuer une première tranche de travaux de revêtement de chaussée dans la traversée du chef-lieu. Il a ensuite abondé ce fonds de concours de 41 561 €, le montant de l'opération étant alors de 131 985 €.

Sur proposition du conseil général, le conseil accepte un nouvel avenant pour porter le fonds de concours départemental à 147 485 €

Voirie communale 2012

Le programme 2012 est arrêté :

- entrée des Hières
- montée de l'église à la maison « familiale » aux Hières

- parking de la chapelle des Hières
- route du snack au Chazelet
- parking du Chazelet
- chemin des Plagnes au Chazelet

Pour un montant total de 23 707 € HT financé à hauteur de 13 039 € par le Département

Prise en charge forfaits ski par le CCAS

Le conseil municipal décide de la prise en charge par le CCAS des forfaits de ski saison enfant super primeur pour les enfants de moins de 11 ans domiciliés à La Grave et scolarisés sur le canton, pour la saison d'hiver 2012-2013

Tarifs eau 2013

Le conseil municipal adopte les tarifs indiqués ci-dessous, applicables au 1^{er} janvier 2013

Ménage :	90.00
Meublé :	38.00
Hébergement par personne :	6.97
Petite entreprise, petit commerce, bar, restaurant :	106.88
Grande entreprise, grand commerce, bar, restaurant :	187.89
Camping par emplacement :	7.86
Piscines, bains remous, spas :	58.50
Fermes par UGB :	3.58
Redevance de prélèvement	3.42

Règlement du service de l'eau

Le Conseil Municipal adopte le règlement du service de l'eau.

Ce règlement sera envoyé avec les factures d'eau 2013. Il peut être consulté en mairie et sur le site de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, FAUST Alain, FAURE Jean-Louis, MAURIN Jean-Philippe, DASSAUD Laurence, PIC Jean-Pierre, CASTILLAN Marc
Secrétaire de séance : JACOB Roland

Budget général 2012 – décision modificative n°2

Le conseil municipal donne son accord pour la modification d'ouverture de crédits suivante :

Recettes/Taxe sur l'énergie hydro : + 9 640.66
Dépenses/Reversement sur autres impôts et taxes : + 9 640.66

Cette somme est versée par le Syme 05 (syndicat d'électricité 05) à la commune qui la reverse au SIEpB (syndicat d'éclairage public du Briançonnais).

Budget général 2012 – décision modificative n°3

Le conseil municipal donne son accord pour la modification d'ouverture de crédits suivante :

Dépenses/Cotisations de sécurité sociale : + 1 250

Remboursement de frais

Le conseil municipal donne son accord pour rembourser la somme de 27.10 € (achat d'une carte IGN pour le site natura 2000) à Maryline POMARD.

Tarifs des secours sur pistes 2012-2013 et conventions avec ambulance SDIS et hélicoptère SAF

Le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

front de neige petits soins	49.00
zone rapprochée	205.00
zone éloignée	360.00
hors pistes proximité	700.00
tarif horaire machine	220.00
secouriste jour / h	33.50
secouriste nuit / h	55.50
Ambulance Alpes ambulance secours	Frais réels
Ambulance pompiers	Frais réels
hélicoptère SAF - mn de vol	Frais réels

Des conventions de secours sont passées avec le SDIS, le SAF et les ambulances privées.

Avenant CEJ

Le Conseil autorise le Maire à signer un avenant 2012-2013 au Contrat Enfance Jeunesse liant la Communauté de communes du Briançonnais, les communes de La Salle les Alpes, Monétier les Bains et la Caisse d'Allocations Familiales

Dépenses/Contrats de prestations de services - 1 250

Chapelle des Fréaux – demandes de subventions

Des travaux sont envisagés sur la chapelle des Fréaux afin de supprimer l'humidité à l'intérieur de ce bâtiment : drain, étanchéité, jointement des pierres et travaux divers pour un montant total de 11 765.50 € HT

Pour financer ces travaux, des demandes de subventions seront envoyées au Département, à la Région et à l'Etat.

Forêt – suppression de l'état d'assiette 9 et 10

L'Office National des Forêts propose à la municipalité de supprimer les parcelles 9 et 10 de l'inscription à l'état d'assiette 2009/2010 et leur non inscription à l'état d'assiette 2013.

Le conseil municipal demande la suppression de l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2013 pour les parcelles 9 et 10 (initialement et respectivement inscrites aux états d'assiettes des coupes 2009 et 2010).

Eau – rapport prix et qualité de l'eau 2011

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Microcentrale sur l'Abéous

Plusieurs sociétés sont intéressées pour installer une micro-centrale hydroélectrique sur le torrent de l'Abéous.

Le conseil a retenu la proposition de la société MTPS -à l'exclusion de toute autre société- qui poursuivra les études

en vue de la création d'une micro-centrale hydroélectrique sur le torrent de l'Abéous

Budget général 2012 – décision modificative n°4

Le conseil municipal donne son accord pour la modification d'ouverture de crédits suivante en dépenses :

Reversement sur autres impôts et taxes	+ 2 330
Emprunts en euros	+ 430
Remboursement frais à d'autres organismes	- 2 330
Autres	- 430

CONSEIL MUNICIPAL du 3 AVRIL 2013

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, JACOB Roland, FEGE Gilles, FAUST Alain, MAURIN Jean-Philippe, DASSAUD Laurence, GERMANAZ Jean-Paul, PIC Jean-Pierre

Pouvoir de : FAURE Jean-Louis à JACOB Roland

Secrétaire de séance : JACOB Roland

Compte de gestion 2012

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion du budget général, du budget eau et du CCAS. Ces comptes dressés par le percepteur sont identiques aux comptes administratifs établis par la commune.

Vote des taux des 3 taxes locales 2013

Le conseil municipal fixe les taux pour l'année 2013, ces taux sont identiques à ceux de l'année 2012 :

- o taxe d'habitation : 10.43 %
- o taxe sur le foncier bâti : 17.89 %
- o taxe sur le foncier non bâti : 101.77 %

Subventions 2013

Le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :

▪ Prévention routière	63.00 €
▪ Ass. Ski de fond 05	120.00 €
▪ CAUE 05	99.10 €
▪ Plus Beaux Villages de France	1 599.00 €
▪ ANEM	302.24 €
▪ Ass. Elus zone centrale du PNE	50.00 €
▪ Course VTT Plateau d'Emparis	400.00 €
▪ Pêche Guisane Romanche	63.00 €
▪ Fondation du patrimoine	50.00 €
▪ Association des maires 05	199.25 €
▪ Solidarité handicapés du Pays Briançonnais	200.00 €
▪ Enseignes de la Meije	500.00 €
▪ Ass. Communes forestières	200.00 €
▪ Ass. Porche des veilleurs	1 500.00 €

Microcentrale sur l'Abéous – Convention avec MTPS

Le conseil municipal approuve une proposition de convention préalable à la réalisation d'une centrale

hydroélectrique sur le torrent de l'Abéous établie par la société MTPS.

Réseaux secs des Fréaux – convention avec le SyME 05

Le SyME 05 propose une convention pour réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux au hameau des Fréaux, secteur Entraigues, en coordination avec les travaux de réfection du réseau d'eau potable réalisés par la commune.

Le SyME 05 souhaite réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications. La commune aurait à sa charge la partie télécommunications pour un montant maximum estimé à 16 635.76 € TTC incluant le taux de tolérance mentionné à l'article 2-1, montant prévu au budget primitif de la commune dans le programme « voies et réseaux divers ».

Le conseil municipal décide d'accepter cette convention entre la commune et le SyME 05 et autorise le maire à la signer.

SETUMONT – approbation statuts

Le Syndicat Mixte d'Etudes du Tunnel du Montgenèvre (SETUMONT) a pris en compte la demande de la commune de La Grave, de se retirer de ce syndicat et propose de nouveaux statuts qui tiennent compte de ce retrait.

Le conseil municipal confirme le retrait de la commune de La Grave du SETUMONT et approuve les nouveaux statuts du SETUMONT

Dénomination commune touristique

Le conseil municipal,

- o Approuve le dossier de demande de dénomination de commune touristique
- o Autorise le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique

Au niveau financier, cette dénomination permettra à la commune de continuer à bénéficier de dotations supplémentaires.

La décision de classement sera prise par la Préfecture.

Chapelle Bon repos – chapelle des Hières – oratoire Ste Anne

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement définitif suivant :

Travaux		34 355.00 € HT
Région		1 576.00 €
Département	20 %	6 871.00 €
FEADER		8 447.00 €
Autofinancement Porche des veilleurs		17 461.00 €

Les financements étant acquis, les travaux ont été commandés.

Chapelle des Fréaux

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement suivant :

travaux		11 765,50 € HT
département	30 %	3 528.00 €
FEADER	40 %	4 706.00 €
autofinancement Porche des veilleurs		3 531.50 €

Eglise des Terrasses

Des travaux de rénovation de vitraux et de portes sont prévus sur l'église des Terrasses avec le plan de financement suivant :

Travaux		4 927.28 € HT
Etat	30 %	1 479.00 €
Département	10 %	493.00 €
Région	10 %	493.00 €
Autofinancement Porche des veilleurs		2 462.28 €

Eglise des Terrasses - étude

Une étude préalable aux travaux de restauration de l'église des Terrasses doit être envisagée avec le plan de financement suivant :

Etude		10 433.18 € HT
Département	15 %	1 565.00 €
Région	15 %	1 565.00 €
Etat	20 %	2 086.00 €
Autofinancement Porche des veilleurs		5 217.18 €

Chapelle des Pénitents – réfection escalier

La réfection de l'escalier intérieur de la chapelle des pénitents est envisagée avec le plan de financement suivant :

Travaux		2 250.00 € HT
Etat	40 %	900.00 €
Autofinancement Porche des veilleurs		1 350.00 €

Fonds de concours 2013 de la CCB

Le Conseil Municipal décide de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un fonds de concours d'intérêt communautaire pour l'exercice 2013, à

hauteur de 29 000 € pour le réaménagement du front de neige du Chazelet et la création d'un bâtiment.

L'opération est estimée à la somme de 660 000 € par le Syndicat Mixte, dont 10 % à la charge de la commune.

Voirie communale 2013

Les travaux 2013 sont programmés :

- A l'entrée et à la cime du chef-lieu
- A la cime des Hières
- Dans la traversée de Ventelon

Pour un montant total de 40 000 € HT subventionnés à hauteur de 13 039 € par le Département.

Nouvelles modalités de représentation des communes à la CCB après renouvellement des conseils municipaux en 2014

la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 dite de réforme des collectivités territoriales (RCT) prévoit, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, de nouveaux principes en matière de nombre et de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire,

Cette loi permet la conclusion d'un accord qui devra être formulé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou l'inverse,

Cet accord est néanmoins encadré par plusieurs principes :

- chaque commune devra disposer à minima d'un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de 50 % des sièges
- cette répartition devra tenir compte de la population de chaque commune

Pour les communautés de communes de 20 000 à 29 999 habitants, le nouvel article L. 5211-6-1 du CGCT fixe à 30 le nombre de sièges à répartir entre les communes membres à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne,

Il en résulte l'attribution de 7 sièges de droit supplémentaires pour les communes ne disposant d'aucun siège à l'issue de la précédente répartition,

En cas d'accord à la majorité qualifiée, il est possible de créer un volant de sièges supplémentaires correspondant à 25 % du total ci-dessus, soit 9 sièges supplémentaires,

En conséquence, le nombre total de sièges peut être porté à 46,

Le conseil municipal :

- accepte de fixer à 46 (quarante-six) le nombre de sièges au Conseil Communautaire à répartir entre les communes,
- à partir de la règle de représentation visant à attribuer 2 sièges aux communes jusqu'à 699 habitants, 3 sièges aux communes de 700 à 9 999 habitants, 18 sièges aux communes de 10 000 habitants et plus, propose le tableau de représentation des communes suivant :

Communes	Population	Délégués
Briançon	11627	18
Cervièrès	174	2
La Grave	488	2
Le Monétier les Bains	1035	3
Montgenèvre	511	2
Névache	348	2
Puy St André	468	2
Saint Chaffrey	1666	3
La Salle les Alpes	906	3
Val des Prés	541	2
Villar d'Arène	287	2
Villar Saint Pancrace	1457	3
Puy Sains Pierre	507	2
TOTAL	20017	46

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 – BUDGETS PRIMITIFS 2013

Résultats synthétiques :

	Fonctionnement Réalisé 2012	Fonctionnement proposé 2013	Investissement Réalisé 2012	Investissement Proposé 2013
Budget général				
dépenses	914 021.75	1 127 005.38	835 147.58	1 257 205.83
recettes	1 063 457.96	1 127 005.38	791 792.75	1 257 205.83
Budget eau				
dépenses	70 742.44	171 520.71	223 204.73	336 152.75
recettes	122 298.40	171 520.71	277 597.01	336 152.75
CCAS				
dépenses	6054.70	8 108.32	0	0
recettes	8 820.02	8 108.32	11.43	11.43

Les investissements réalisés en 2012

Voirie (programme annuel) et réseaux télécom des Fréaux (94 157 €) – bancs de l'église (36 914 €) – bâtiments divers (8 995 €) – acquisition terrains (15 860 €) – chapelle des pénitents (61 220 €) – Plan local d'urbanisme (16 848 €) – église des Terrasses (3 934 €) – remontées du Chazelet, participation au syndicat mixte (12 288 €) – traversée de La Grave (340 248 €) – pont de Valfroide (26 670 €) – coupe de bois des Fréaux (85 934 €) – sentier lac du Golón (11 264 €) – signalétique (8 850 €) – réseaux d'eau divers (3 559 €) – réseau eau des Fréaux et turbidimètre (187 811 €)

Les investissements prévus en 2013

- Les investissements déjà inscrits en 2012 et reportés :

chapelle des pénitents (10 600 €) – plan local d'urbanisme (16 451 €) – traversée de La Grave (160 000 €) – coupe de bois des Fréaux, paiement de la TVA (5 300 €) – chapelle de Ventelon (6 500 €) –

chapelles et oratoire (35 000 €) – salle d'activités (156 000 €) – lac du Golón (25 000 €) – plateau d'Emparis et animation natura 2000 (17 000 €) – commission d'évaluation des risques et patrouilleurs (7 700 €) – signalétique (149 800 €) – diagnostic pastoral (21 600 €) – eau des Fréaux et turbidimètre (87 188 €) – étude eau Bas du Coin (14 700 €) –

réseaux d'eau divers (208 000 €)

- Les nouveaux programmes :

Forêt (2 000 €) – Voirie et réseaux télécom des Fréaux-Entraigues (130 000 €) – acquisition matériel (2 000 €) – bâtiments divers (1 800 €) – église des Terrasses (18 900 €) – chapelle des Fréaux (14 000 €) – remontées du Chazelet (81 000 €) – entrées du chef-lieu (240 000 €) – VTT cross country (33 000 €)

Le budget 2013 en fonctionnement

La commune a été condamnée par le Tribunal Administratif de Marseille, jugement en date du 22

janvier 2013, à verser 121 857 € (hors intérêts de retard) à TGM, cette somme est portée dans le budget en section de fonctionnement et le virement à la section d'investissement (qui permet de financer les travaux) est donc diminué et passe de 162 233 € en 2012 à 38 226 € en 2013. Il y a donc peu d'investissements nouveaux portés en 2013, ce sont les entrées du chef-lieu et le VTT cross country

inscrits dans le PADS (Plan d'Aménagement Durable et Solidaire) et financés à 80 % par la Région et l'Europe, le programme annuel de voirie financé par le département qui attribue une subvention de 13 039 € pour 40 000 € HT de travaux prévus par la commune et les travaux sur les chapelles, oratoires et églises autofinancés par l'Association du Porche des vieillards.

INFORMATIONS DIVERSES

Equipe Spécialisée Alzheimer

Pour faciliter la vie quotidienne et mieux vivre avec les pertes de mémoire dès l'annonce du diagnostic, une équipe de professionnels vous propose des interventions personnalisées à votre domicile. Cet accompagnement comprend 15 séances :

- s'appuyant sur les capacités de la personne,
- développant des apprentissages pour faire face aux difficultés de la vie courante,
- créant une relation de confiance entre la personne aidée et les soignants,
- apaisant les émotions et l'anxiété,
- adaptant le cadre de vie,
- soutenant et informant l'aidant.

Les séances sont entièrement financées par l'assurance maladie.

N'hésitez pas à nous contacter.

Tel : 04.76.68.65.34

Mail : esa-dracsud-romanche@adpa-grenoble.com.fr

Colonnes à cartons et ramassages des ordures

La communauté de communes du Briançonnais va implanter très prochainement des colonnes à cartons sur le canton, ils seront situés près des bacs de tri. Tous les cartons devront donc être déposés dans ces bacs ou portés à la déchetterie.

Les deux communautés de communes du Briançonnais et de l'Oisans étudient actuellement la possibilité du ramassage des ordures du canton par l'Oisans.

Cartes d'identité et passeports

Pensez à faire renouveler vos titres d'identité si nécessaire, actuellement les délais pour la carte d'identité sont d'environ 1 mois si le dossier est accepté par la préfecture (les photos sont quelques fois refusées car non conformes et des documents complémentaires peuvent être nécessaires). Les délais pour un passeport sont inférieurs à un mois mais il faut se déplacer dans une mairie équipée d'une station biométrique (Monétier les Bains, Briançon ou aller dans l'Isère).

Cartes grises

Vous pouvez déposer votre dossier de demande de carte grise :

- à la mairie de votre domicile (sauf GAP et BRIANCON)
- à la préfecture de votre choix (même depuis votre lieu de vacances), il n'est plus obligatoire, depuis novembre 2009 de se rendre à la préfecture de votre lieu d'habitation,
- d'un garagiste professionnel de l'automobile habilité ayant signé une convention avec la préfecture de votre choix.

Bureau de poste

Le bureau de poste de La Grave sera fermé du 14 mai au 17 juin 2013 en raison de travaux de réaménagement intérieurs effectués par la poste. L'agence postale de Villar d'Arène sera ouverte tous les matins.

